

SALARIÉ·E·S DEBOUT !



#RETRAITES • BILLET D'ACTU • MER. 8 MARS 2023

N°53

64 ans + 43 annuités Le mal fait aux femmes

LA SURCOTE DE 5 % À 64 ANS ?

Le compteur de la surcote démarre à 63 ans pour les mères ayant une majoration pour enfant, **sans pour autant autoriser le départ à cet âge.**

67% : Les pensions de droit direct des femmes représentent 67% de celles des hommes (COR 2022). Rien dans les 64 ans ne vient corriger ça.

25 MEILLEURES ANNÉES ?

L'emploi des femmes s'est développé. Mais les interruptions de carrière sont l'ordinaire de salariées qui assument l'essentiel de la prise en charge des enfants.

1 femme sur 3 : Le temps partiel concerne d'abord les femmes, sommées de concilier vie familiale et vie professionnelle. Les périodes à temps partiel pénalisent leur niveau de pension par la prise en compte des 25 meilleures années.

LA DÉCOTE, UNE GUILLOTINE

La décote à 67 ans : un abattement supplémentaire de 5 % par année manquante.

Pour l'éviter, 19 % des femmes et 10 % des hommes de la génération 1950 ont attendu l'âge qui annule la décote pour liquider leur retraite.

LES DROITS FAMILIAUX...

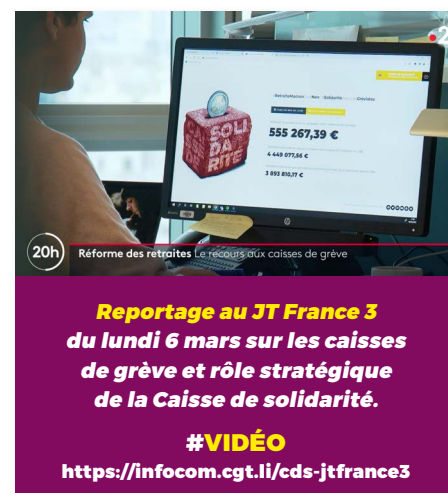
...accordés au titre des enfants restent indispensables pour atténuer les inégalités de retraite entre les sexes.

Ils ne les compensent que partiellement, sans agir à leur source...

SALAIRES : POUR UN PATRON LA FEMME VAUT UN TIERS DE MOINS

Salaires, carrière, emploi : ces inégalités appellent une transformation des rapports sociaux de sexe dans l'ensemble de la société.

- **Retrait des 64 ans.**
- **Retrait de la décote à 67 ans.**
- **Égalité des salaires entre femmes et hommes.**
- **En finir avec les discriminations contre les femmes à l'embauche et au travail.**
- **La retraite à 60 ans.**



Info'Com-CGT
4 Rue Guyton de Morveau,
75013 Paris
01 43 31 80 49

info'com
UN SYNDICAT POUR TOUS

infocomcgt.fr
news@infocomcgt.fr
info'com-CGT